



AMORCE est une association de plus de 410 collectivités territoriales regroupant plus de 55 millions d'habitants (communes, intercommunalités, conseils généraux, conseils régionaux) et 186 professionnels.

Les trois domaines d'action d'AMORCE sont :

- La gestion de l'énergie et le développement des énergies renouvelables
- Les réseaux de chaleur
- La gestion des déchets

Dans ces trois domaines, AMORCE intervient sur les composantes des choix que doivent faire les collectivités territoriales :

- La technique
- L'impact sur l'environnement
- La réglementation
- L'économie (coûts, financements, fiscalité)
- Les modes de gestion, les marchés
- L'organisation entre les structures et les différents niveaux de collectivités
- Les politiques aux niveaux européen, national, territorial
- L'information, la concertation, le débat public.

Les objectifs d'AMORCE :

Organiser l'échange des connaissances et des expériences entre les membres de l'association, afin que chacun dispose des informations les plus récentes et les plus pertinentes pour gérer au mieux les déchets et l'énergie sur son territoire.

Défendre les positions des collectivités locales en matière d'énergie, de réseaux de chaleur et de déchets.

Proposer aux décideurs européens et nationaux des réformes qui améliorent les conditions économiques et juridiques de gestion de ces problématiques par les collectivités.

Notre représentativité et notre compétence sont reconnues aussi bien dans le domaine de l'énergie que des déchets. L'action d'AMORCE se situe à l'échelle locale, dans un cadre national et, de plus en plus, au niveau européen.

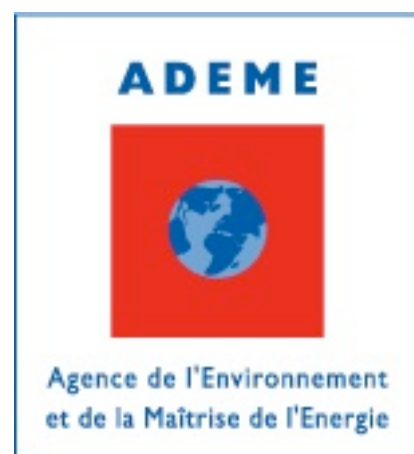
L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public **ses capacités d'expertise et de conseil**.

Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, **dans les domaines suivants** :

- la gestion des déchets,
- la préservation des sols,
- l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables,
- la qualité de l'air,
- la lutte contre le bruit.



Remerciements :

Nous remercions l'ensemble des collectivités, des exploitants et des associations d'insertion qui ont contribué à la réalisation de ce recueil de bonnes pratiques. Merci également aux conseillers formation du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour leurs informations.

Rédaction : Christelle Honnet, AMORCE

Contributions : l'ensemble des collectivités et associations contactées

Relecture : Olga Kergaravat, ADEME

AMORCE
7, rue du Lac
69422 Lyon Cedex 03
Tél. : 04 72 74 09 77
Fax : 04 72 74 03 32
amorcer@amorcer.asso.fr
www.amorcer.asso.fr

ADEME
20, rue du Gresillé
BP 90406
49004 Angers Cedex 01
Tél : 02 41 20 41 20
www.ademe.fr

© AMORCE / ADEME - mars 2011
Guide réalisé en partenariat et avec le
soutien financier de l'ADEME
Réf. ADEME 7155

Introduction

La France possède un parc de déchèteries important qui arrive à maturité (environ 4400 sites en 2007¹ soit une moyenne nationale de 14 400 habitants par déchèterie).

Cependant, certains sites sont vieillissants, parfois inadaptés à l'évolution des filières de traitement et aux nouveaux flux collectés (filières de Responsabilité Elargie du Producteur). De plus, les collectivités observent une augmentation des vols et des dégradations des sites. Les tonnages de déchets collectés en déchèterie (une moyenne de 170 kg par habitant de déchets collectés en déchèterie en 2007¹) augmentent chaque année, rendant plus compliquée la gestion des sites.

Enfin, dans les grandes agglomérations, le manque de foncier disponible rend difficile l'implantation de déchèteries de taille suffisante pour collecter les déchets des habitants. Elles doivent alors être bien organisées pour capter le maximum de gisement valorisable.

Il a donc semblé intéressant à AMORCE de proposer aux collectivités un recueil de bonnes pratiques en déchèterie, outil pour les aider dans leur gestion des sites, anciens ou nouveaux.

¹ Enquête collecte ADEME sur les données 2007

Contenu du recueil

Ce recueil a pour vocation de présenter, sous forme de fiches, des exemples de collectivités françaises qui ont des méthodes de gestion intéressantes de leurs déchèteries.

11 thématiques différentes sont abordées :

- **1) La gestion des nouvelles filières.**

De nouvelles filières de valorisation sont en effet apparues au cours des dernières années (plâtre, bois de différentes classes, polystyrène, ...) ou sont actuellement expérimentées (plastiques durs).

- **2) Le fonctionnement des déchèteries en réseau.**

Il permet une optimisation des moyens de transport et du personnel dédié, ainsi qu'une maîtrise des coûts, en facilitant la gestion des factures des professionnels.

- **3) La sécurisation du gisement et la protection des personnes (gardiens et usagers).**

Face à l'augmentation des vols et des dégradations observés en déchèterie, les exploitants doivent mettre en place des mesures de sécurité efficaces. La protection des personnes doit également être garantie, aussi bien pour les usagers que pour le personnel d'accueil.

- **4) Le gardiennage.**

Le métier de gardien de déchèterie a considérablement évolué, notamment suite à l'introduction de nouvelles filières de collecte. Il exerce aujourd'hui une mission d'accueil et de guide des usagers, tout en garantissant la sécurité sur le site. Il doit donc être régulièrement formé et tenu informé des changements concernant la gestion des filières.

- **5) La gestion des déchets verts.**

Les quantités de déchets verts collectés en déchèterie sont très élevées. Il s'agit du tonnage de déchets le plus important sur les déchèteries. Il est donc nécessaire de bien gérer cette filière, en fonction des moyens de broyage disponibles et des installations de compostage à proximité.

- **6) L'amélioration du taux de valorisation.**

Les déchets collectés en déchèterie sont généralement ceux qui ne peuvent être collectés en porte-à-porte, par leur taille ou parce qu'une collecte sélective coûterait trop cher. La déchèterie permet la séparation des différents types de déchets, dans l'objectif d'une valorisation, et les collectivités doivent chercher à améliorer la quantité de déchets valorisés.

- **7) Le réemploi et les recycleries.**

De nombreux objets amenés en déchèterie sont réutilisables avec ou sans réparation préalable. Les déchèteries s'équipent donc de recycleries, en général gérées par des acteurs du réemploi ou des associations d'insertion (Emmaüs par exemple). Elles permettent de détourner une partie du flux à la base, augmentant le taux de valorisation des apports en déchèterie.

- **8) Les opérations de communication et de sensibilisation des usagers.**

La bonne gestion des déchèteries passe par une communication efficace auprès des usagers. L'agent intervient pour informer les personnes, mais d'autres outils sont indispensables pour communiquer, notamment la signalétique. Une signalétique esthétique et pédagogique facilite la compréhension des usagers lors du dépôt de leurs déchets et favorise la réduction des taux de refus dans les différentes filières. Certaines collectivités organisent également des circuits de visites pédagogiques sur leurs déchèteries.

- **9) Les déchèteries innovantes.**

Afin de prendre en compte l'évolution des filières, l'augmentation des problèmes de sécurité, le développement du ré-emploi, et la législation, les collectivités réfléchissent à des concepts de déchèteries innovants.

- **10) L'optimisation générale des déchèteries.**

Qu'il s'agisse d'une optimisation du nombre de déchèteries, de l'instauration d'un label de qualité, ou de la mise en place d'une déchèterie mobile, ces opérations contribuent à optimiser les parcs de déchèteries des collectivités.

- **11) La gestion des professionnels.**

Certaines déchèteries acceptent les dépôts des professionnels. Cependant, le gisement des particuliers a beaucoup augmenté ces dernières années, et les collectivités qui ne souhaitent pas gérer en plus les déchets des artisans peuvent créer, en partenariat avec un prestataire, des déchèteries réservées aux professionnels.

Nous avons également passé la frontière française :

- **12) Exemples étrangers.**

La Belgique et le Luxembourg, pays limitrophes de la France, n'ont pas les mêmes législations concernant les déchèteries. Cependant, il nous a semblé intéressant de vous présenter ces exemples, concernant la protection des usagers et des équipements en Wallonie, ainsi que les filières développées au Luxembourg.

SOMMAIRE

1) Gestion des nouvelles filières	9
A- Nouvelles filières (DEEE, ré-emploi, cartouches et radiographies)	
B- Filière de valorisation des plastiques	
C- Filière de valorisation du plâtre	
D- Tri et valorisation des déchets inertes	
E- Filière de valorisation du polystyrène expansé	
2) Fonctionnement en réseau	27
A- Logiciel pour la gestion en réseau de 29 déchèteries	
B- Harmonisation d'un réseau de 21 déchèteries	
C- Groupement de commandes pour la collecte de l'amiante	
D- Entente inter-syndicale pour la gestion du polystyrène expansé collecté en déchèterie	
3) Sécurisation du gisement et protection des personnes	39
A- Mesures d'amélioration de la sécurité en déchèterie	
B- Outils d'aide pour la protection du gisement et des personnes : compactage des déchets et garde-corps	
C- Mesures de sécurité : efficacité de la vidéosurveillance	
D- Diagnostic sécurité et application des mesures préconisées	
E- Mesures de sécurité mises en place sur une nouvelle déchèterie	
4) Gardiennage	59
A- Gestion des agents de déchèterie en régie	
B- Gestion de l'effectif et des formations du personnel	
C- Gestion des agents de déchèterie en zone urbaine	
D- Gestion du haut de quai des déchèteries par une association d'insertion	
5) Gestion des déchets verts	71
A- Gestion des déchets verts en régie	
B- Adaptation des solutions de valorisation des déchets verts au contexte	
C- Traitement in-situ des déchets verts	
D- Valorisation des déchets ligneux	
6) Amélioration du taux de valorisation	85
A- Caractérisation du gisement 'tout venant'	
B- Mise en place de la valorisation du bois selon sa qualité	
C- Détournement des encombrants	
D- Développement de différentes filières (collecte des plastiques et polystyrène, ré-emploi)	
7) Recyclerie et ré-emploi	99
A- Recyclerie mobile	
B- Recyclerie mise à disposition d'Emmaüs	

8) Communication et sensibilisation	107
A- Mise en place d'une nouvelle signalétique	
B- Signalétique : panneaux en dur	
C- Outil de communication : opérations de distribution de compost aux usagers de déchèterie	
9) Exemple de déchèterie innovante	118
A- Concept de déchèterie innovant	
10) Optimisation générale	123
A- Déchèterie mobile	
B- Démarche qualité	
C- Optimisation du parc de déchèteries	
11) Gestion des professionnels	132
A- Déchèterie réservée aux professionnels	
B- Service dédié à la collecte et au traitement des déchets des professionnels	
12) Exemples étrangers	139
A- Exemple de déchèterie wallonne : mesures pour garantir la protection des usagers et limiter la dégradation des quais	
B- Exemple de déchèterie sans quai au Luxembourg : développement du tri au maximum	
GLOSSAIRE	149
ANNEXES	150
Annexe 1 : Tableau récapitulatif des fiches	151
Annexe 2 : Fiche métier du CNFPT concernant le métier de gardien de déchèterie	154